



## Question du mois de février

Lorsque vous devez utiliser des services de santé, est-ce que vous demandez à ce que l'on inscrive dans votre dossier patient que vous êtes de langue française ou que votre langue de communication pour vos soins est le français?

Pour souligner le Jour de la famille, nous avons voulu vous sensibiliser à l'importance de faire inscrire l'identité linguistique de chaque membre de la famille dans son dossier patient/client.

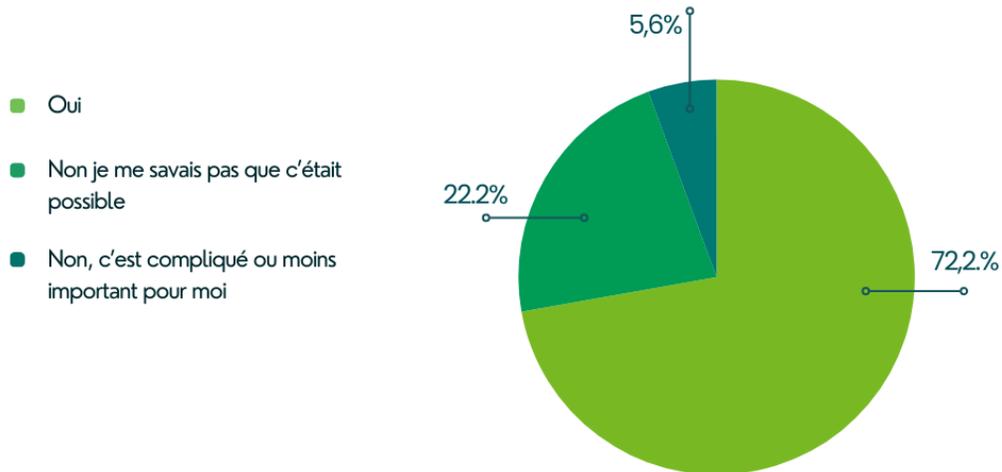
Les études démontrent que lorsque la langue de communication utilisée entre le patient et le personnel soignant est la même, cela a un impact direct sur la qualité et la sécurité des soins au patient y compris sa satisfaction.

Bien que certains fournisseurs de services de santé collectent l'information sur la langue, certains systèmes informatiques vous identifient par défaut comme anglophone et ce malgré votre langue maternelle. C'est pourquoi nous vous invitons à vérifier quelle langue est inscrite dans votre dossier.

La majorité des répondants affirment demander à ce que leur langue soit inscrite correctement dans leur dossier médical. Une personne sur cinq ne savait pas que cela était possible. Aussi, lors de votre prochaine visite chez un fournisseur de santé, au moment de l'inscription et de la vérification de vos informations personnelles, si le préposé ne demande pas votre langue soyez proactif en demandant quelle langue est inscrite dans le système informatique et vous pourrez alors demander de la faire corriger si le français n'est pas indiqué.



Lorsque vous devez utiliser des services de santé, est-ce que vous demandez à ce que l'on inscrive dans votre dossier patient que vous êtes de langue française ou que votre langue de communication pour vos soins est le français?



Quelques remarques des répondants :

- Je l'inscris lorsque le choix m'est présenté (en ligne) ou si on me le demande.
- C'est toujours le cas même si la communication est en français je dois le préciser.
- La possibilité d'avoir des services en français est rarement offerte même s'ils pourraient être disponibles. Ceci nous place, comme patient, dans une situation conflictuelle.

**Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à notre question et vous invitons à surveiller la prochaine question du mois qui sera lancée le 1<sup>er</sup> mars 2024.**